



Vous maîtrisez des compétences du métier d'

TECHNICIEN/TECHNICIENNE FRIGORISTE

Faites-les reconnaître dans un Centre de validation !

Après la réussite d'une **épreuve de validation** (mise en situation professionnelle), vos compétences seront reconnues officiellement par la **Région wallonne**, la **Communauté française** et la **Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale**.

Obtenez alors un ou plusieurs Titre(s) de compétence associé(s) au métier de technicien(ne) frigoriste. Le Titre de compétence est un **document officiel** qui atteste de votre **maîtrise d'une partie de métier**. Vous pouvez l'utiliser pour augmenter vos chances de **décrocher un job** et pour **accéder plus facilement à des formations**.

Qu'est-ce que le métier "Technicien(ne) frigoriste" ?

Appellations associées

- Technicien d'entretien d'installation frigorifiques / Technicienne d'entretien d'installation frigorifiques
- Technicien du froid / Technicien du froid
- Frigoriste / Frigoriste

Définition du métier Dans le respect de la législation en vigueur (règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement), le Technicien frigoriste :

- Monte et câble les tableaux de commande lors de la mise en service d'une nouvelle installation
- Contrôle l'installation exécutée par le monteur

Effectue les réglages et en optimise le fonctionnement

- Effectue les opérations de maintenance préventive liées aux installations existantes
- Effectue les opérations de maintenance curative liées aux installations existantes
- Gère les aspects administratifs

Remarques : le technicien frigoriste

- Est autorisé à travailler avec les fluides réfrigérants pour autant qu'il soit frigoriste agréé (agrément reconnu par une Région)
- Doit être capable d'intervenir en tant que monteur frigoriste : les compétences du technicien frigoriste incluent donc entièrement les compétences du monteur frigoriste

Comment obtenir un Titre de compétence ?

Pour faire valider vos compétences et obtenir un Titre de compétence, il vous faut réussir une épreuve de validation (mise en situation professionnelle).

Celle-ci est gratuite moyennant la demande et l'inscription préalable auprès du Centre de validation.

Qui peut se présenter à ces épreuves de validation ?

Toute personne (H/F) à partir de 18 ans, quelle que soit la manière dont elle a acquis ses compétences.

Titres disponibles

Mettre en service une nouvelle installation et effectuer les opérations de maintenance préventives

Quelles compétences seront vérifiées lors de l'épreuve?

Mettre en service une nouvelle installation: monter et câbler les tableaux de commande



- Planifier le travail et organiser le poste de travail
- Equiper le tableau de puissance et de commande
- Câbler le tableau de puissance et de commande
- Câbler les éléments de régulation et de sécurité
- Câbler les moteurs et résistances
- Réaliser les liaisons à la terre

Mettre en service une nouvelle installation: contrôler l'installation exécutée par le monteur

- Planifier le travail et organiser le poste de travail
- Contrôler les documents et plans liés à l'installation
- Contrôler l'installation

Mettre en service une nouvelle installation: effectuer les réglages et en optimiser le fonctionnement

- Planifier le travail et organiser le poste de travail
- Mettre l'installation en service et effectuer les réglages
- Optimiser le fonctionnement de l'installation
- Organiser la réception technique de l'installation

Effectuer les opérations de maintenance liées aux installations existantes: maintenance préventive

- Planifier le travail et organiser le poste de travail
- Effectuer les contrôles des organes de l'installation
- Effectuer les contrôles au niveau électrique et régulation 4
- Détecter les anomalies éventuelles et y remédier
- Effectuer les opérations de nettoyage

Gérer les aspects administratifs

- Gérer les aspects administratifs du travail

Sur base de quels critères le jury jugera-t-il votre travail?

- Cohérence de la démarche
- Conformité de la prestation
- Respect des règles

Durée de l'épreuve



L'épreuve dure 4h, formalités d'accueil et lecture de consignes non-comprises.

Effectuer les opérations de maintenance: diagnostic et dépannage **Quelles compétences seront vérifiées lors de l'épreuve?**

Effectuer les opérations de maintenance liées aux installations existantes: diagnostic et dépannage

- Recueillir les informations nécessaires
- Analyser la cause d'un dysfonctionnement
- Remédier à un dysfonctionnement de type frigorifique
- Remédier à un dysfonctionnement de type électrique

Gérer les aspects administratifs

- Gérer les aspects administratifs du travail

Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie

- Appliquer les règles de sécurité
- Travailler dans le respect des instructions de base en sécurité en matière d'électricité (RGIE)
- Respecter les règles liées à l'ergonomie et à la manutention
- Respecter l'environnement

Sur base de quels critères le jury jugera-t-il votre travail?

- Cohérence de la démarche
- Conformité du dépannage
- Respect des règles

Durée de l'épreuve

L'épreuve dure 4h, formalités d'accueil et lecture de consignes non-comprises.

Plus d'informations ?

Renseignez-vous !



En Région wallonne auprès d'un Carrefour Emploi Formation

- Carrefour Emploi Formation d'Arlon T. 063 67 03 32
- Carrefour Emploi Formation de Charleroi T. 071 23 05 03
- Carrefour Emploi Formation de Huy T. 085 27 41 31
- Carrefour Emploi Formation de La Louvière T. 064 23 90 50
- Carrefour Emploi Formation de Marche-en-Famenne Tél 084 24 58 61
- Carrefour Emploi Formation de Liège T. 04 254 57 42
- Carrefour Emploi Formation de Mons T. 065 38 21 00
- Carrefour Emploi Formation de Mouscron T. 056 85 51 50
- Carrefour Emploi Formation de Namur T. 081 48 67 07
- Carrefour Emploi Formation de Brabant Wallon T. 067/ 88 42 40
- Carrefour Emploi Formation de Tournai T. 069 88 11 00
- Carrefour Emploi Formation de Verviers T. 087 59 03 00

N° vert du Forem : 0800/93 947

www.leforem.be

En Région bruxelloise auprès de Bruxelles Formation Carrefour

T. 0800 555 66

**Vous souhaitez vous inscrire en tant que candidat ?
 Vous connaissez suffisamment le métier de Technicien(ne) frigoriste ainsi que ses exigences.
 Vous disposez d'assez d'informations sur la manière dont vos compétences vont être évaluées.**

Prenez rendez-vous !

Aux Centres de validation de :

- Centre de compétence Technocampus - 071/253 611
- Centre de validation bruxellois des métiers technologiques - 02 / 558 86 63
- Centre de validation EFP - 02 370 85 15
- Le Forem-Centre de Formation de Mons - 065/32.73.89

